

GFI INFORMATIQUE

DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 222-12-5 DU REGLEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

La société informe ses actionnaires qu'au 31 octobre 2006, son capital social est divisé en 46 339 887 actions auxquelles correspondent 46 339 887 droits de vote.

Paris, le 7 novembre 2006